

Département du Var

# VILLE DE SAINT-CYR-SUR-MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -07 - 05

Séance du 2 juillet 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

Représentés : 4

Absents excusés : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,  
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON

**Conseillers Municipaux** : Mesdames AIELLO, BERTOIA,  
GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,  
TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,  
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT,  
VALENTIN.

ENQUETE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LA DEMANDE  
D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE  
POUR LA REPARATION  
DE LA DIGUE DU LARGE  
DU PORT DE LA MADRAGUE

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Amandine CIDALE  
(procuration à Monsieur le Maire), Elisabeth LALESART  
(procuration à Stéphanie LEITE), Messieurs Jean-Pierre LE VAN  
DA (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Alain  
PATOILLARD (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER).

AVIS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Marie-Claire PELOT-  
PAPPALARDO, Isabelle VIDAL et Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20190702-DEL20190705-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Dans le cadre des dispositions de la loi sur l'Eau et du Code de l'Environnement, le projet de confortement de la digue de la Madrague est soumis à autorisation environnementale.

La procédure d'autorisation environnementale permet ensuite la mise en œuvre d'une participation du public sous la forme d'une enquête publique

Ainsi, le projet de confortement de la digue de la Madrague est soumis à enquête publique prescrite par le Préfet du Var, et a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par le Code de l'Environnement.

L'enquête publique organisée par le Préfet du Var se tiendra du 8 juillet au 9 août 2019, à l'Hôtel de Ville, aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie.

Le dossier et le registre d'enquête seront disponibles auprès de la Direction Générale des Services de la Mairie.

Monsieur Pierre MONNET, Commissaire Enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulon, assurera une permanence en Mairie, les jours suivants :

- 8 juillet 2019 de 9h à 12h,
- 11 juillet 2019 de 14h à 17h,
- 1<sup>er</sup> août 2019 de 9h à 12h,
- 9 août 2019 de 14h à 17h.

Les documents seront consultables pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture du Var.

#### Présentation du projet :

La digue du large présente des désordres spécifiques suivant les zones, et doit donc faire l'objet de travaux de confortement, reprofilage et reconstruction.

Les sollicitations hydrodynamiques provoquent deux types de désordre :

- Coté large : déstabilisation de la carapace et tassement de l'ouvrage ;
- Coté port : le débit de franchissement important déstabilise le talus intérieur de la digue.

Trois zones distinctes peuvent être définies sur la digue du port de la Madrague :

- Côté large, la carapace de cet ouvrage, ancien, montre un tassement généralisé, sur l'ensemble du linéaire, réduisant de fait la protection vis-à-vis des franchissements
- Côté port, se trouve un quai amortisseur, dont les assauts répétés des paquets de mer ont lessivé le talus en enrochements, déstabilisant le perré avec des effondrements ponctuels et, de plus, ont entraîné différents dommages sur la longrine de fondation de la promenade
- Enfin, à l'enracinement de la digue, se trouve une plagette formée naturellement, dont la stabilité n'est plus assurée, ce qui fait craindre un affouillement potentiel au pied de la villa existante.

En l'absence de travaux, les phénomènes de franchissement et de déstabilisation s'aggravaient, la digue n'assurant plus la protection du plan d'eau.

La carapace doit être confortée afin d'assurer sa stabilité générale et d'améliorer la protection vis-à-vis des franchissements en rehaussant sa cote d'arase d'environ un mètre pour retrouver la hauteur initiale.

L'ensemble des travaux s'effectuera par voie terrestre, afin de n'avoir aucun impact sur les espèces et habitats en pied de digue.

Le projet consiste simplement en la réparation de la digue sur la même emprise.

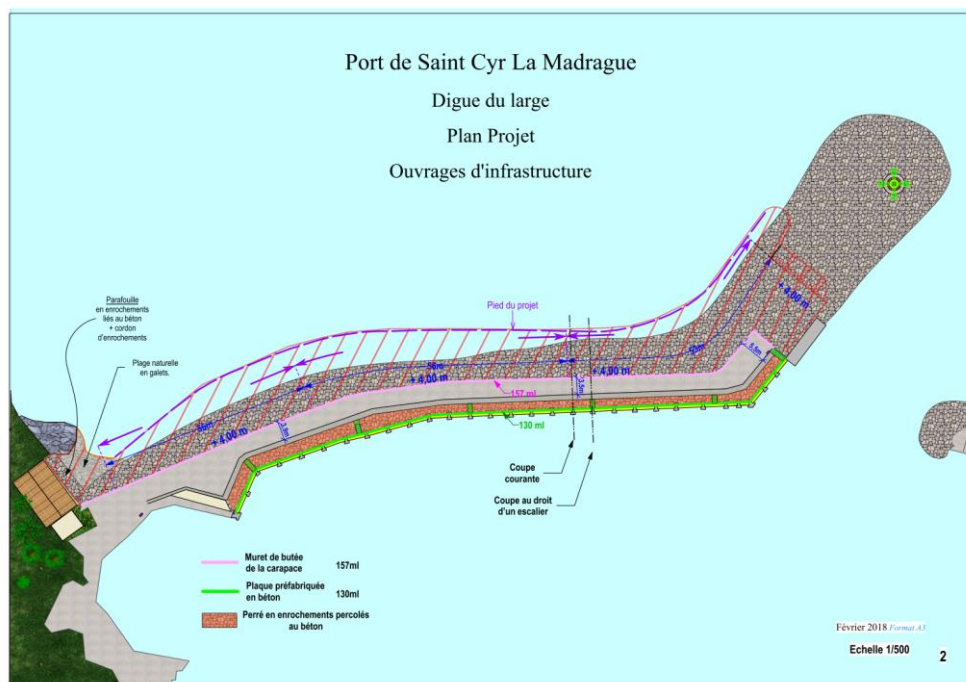
Après la mise en place de mesures d'évitement et de réduction, la plupart des impacts ont pu être évités ou réduits.

Ainsi, les impacts résiduels en mer sont faibles, le projet ayant été conçu de manière à ne pas toucher les espèces protégées de pied de digue et à conserver l'aspect naturel sur le plan paysager (respect de la géométrie initiale et emploi de blocs naturels locaux).

Les impacts résiduels du présent projet étant jugés faibles, aucune mesure compensatoire n'est proposée dans l'enceinte portuaire mais 2 mesures de suivi (MS) vont dans le sens de la préservation des habitats et espèces protégés.

Le coût des travaux a été estimé à environ 1,2 M € HT.

La durée prévisionnelle des travaux est de 6 mois hors saison estivale, d'octobre à mars. Elle prend en compte les contraintes liées au maintien des activités portuaires.



Vu la consultation et l'avis favorable du Conseil Portuaire du Port de la Madrague en sa séance du 14 mai 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-05-19 du 29 mai 2018 portant autorisation de programme et de crédits de paiement sur le budget des ports pour les travaux de confortement de la jetée du port de la Madrague ;

Vu la consultation de la Commission d'Urbanisme du 24 juin 2019 ;

Considérant que l'Autorité environnementale n'a émis aucune observation particulière sur le dossier déposé par la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de réparation de la digue du large du Port de la Madrague soumis à enquête publique.

Le dossier de consultation correspondant peut être consulté en cliquant sur le lien suivant :

<https://we.tl/t-jsWws3ajh1>

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Emet un avis favorable sur le projet de réparation de la digue du large du Port de la Madrague soumis à enquête publique.

Dit que la présente délibération sera notifiée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var et à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY